

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard .....01.40.58.75.00  
Annonces .....01.40.58.77.56  
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10  
Abonnements..... 01.40.15.67.77  
(8 h 30 à 12 h 30)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Annonce n° 806 - page 6195**

**42 - Loire**

**ASSOCIATIONS**

**Créations**

Déclaration à la préfecture de la Loire.

**ANESAD-ASSOCIATION NATIONALE DES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART DRAMATIQUE.**

*Objet :* représenter auprès de l'état et des instances nationales et internationales les intérêts des établissements qu'elle regroupe ; contribuer au développement et au rayonnement des établissements d'enseignement supérieur d'art dramatique ; mener un travail commun de réflexion et de proposition en matière de pédagogie et de recherche ; poursuivre une réflexion commune et faire des propositions sur la structuration et l'organisation de ces établissements ; conduire une réflexion commune sur l'apprentissage ; la formation continue, sur les modalités de mise en oeuvre de la VAE, et sur les formations au diplôme d'état et au certificat d'aptitude ; encourager l'insertion professionnelle des comédiens issus de ces établissements ; contribuer à l'articulation entre les enseignements professionnels d'art dramatique et l'enseignement supérieur et la recherche ; mettre en relation ses membres avec des institutions publiques ou privées, en France et à l'étranger, de manière à faciliter la communication et l'échange des réflexions, recherches et expériences menées au niveau national et international.

*Siège social :* école de la comédie de Saint Étienne, 7, avenue Emile Loubet, 42048 Saint-Étienne.

*Date de la déclaration :* 11 décembre 2014.